

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Voir CRAC N° 4 (2005-2006)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement

Lundi 10 octobre 2005

SOMMAIRE

<i>Questions orales</i>	3
<i>Question orale de M. Crucke à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la Maison de l'égalité des chances à Verviers»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Crucke, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	3
<i>Question orale de M. Procureur à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «l'état des lieux concernant la prise en charge des personnes sans-abri durant les hivers rigoureux»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Procureur, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	4
<i>Question orale de M. Borsus à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la réputation des hôpitaux»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	6
<i>Question orale de M. Avril à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le soutien à apporter aux acteurs locaux de l'insertion sociale»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Avril, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	7
<i>Question orale de M. Avril à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «les moyens de lutte contre le surendettement dans notre Région»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Avril, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	8
<i>Question orale de Mme Tillieux à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «l'encadrement des personnes âgées à domicile et dans les maisons de repos»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	10
<i>Organisation des travaux</i>	12
<i>Questions orales (Suite)</i>	12
<i>Question orale de M. Stoffels à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «l'augmentation du coût de la vie»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	12
<i>Question orale de M. Procureur à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «un accord de coopération visant à la création d'un Fonds tabac»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Procureur, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	14
<i>Liste des abréviations courantes</i>	16

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Patrick Avril, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral débute à 14 heures 52 minutes.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE

DE M. CRUCKE À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LA MAISON DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
À VERVIERS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la Maison de l'Égalité des Chances à Verviers».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Je voudrais évoquer avec Madame la Ministre, une expérience qui m'a semblé fort originale et intéressante, en tout cas dans le rapport qui a été fait par la presse : l'expérience menée à Verviers et qui fut inaugurée le 15 septembre 2005, bien qu'elle existât déjà depuis un an dans son fonctionnement, et qui s'appelle la Maison de l'Égalité des Chances.

Une maison qui semble être définie comme une sorte de «couveuse d'associations et d'entreprises», et qui aurait 2 buts principaux, mais d'autres pourraient se rattacher encore. Le premier but serait d'avoir un espace qui est ouvert à l'ensemble des associations qui, moyennant une cotisation modique – de 10 euros si j'ai bien compris – disposent d'un certain nombre de services. Mais qui sont des services importants dans le cadre du fonctionnement d'une association.

Le deuxième but serait une politique d'insertion socioprofessionnelle, de réinsertion aussi pour certains.

Le montage financier – comme dit dans la presse – est, puisqu'on parle de l'Europe jusqu'au degré communal, des fonds socioeuropéens, de la Communauté française, vous-même Mme la Ministre, par votre ministère au sein de la Région wallonne, de la commune de Verviers. Cela fait beaucoup de monde pour un projet.

Mes questions sont les suivantes.

C'est très bien de lancer une initiative, que je trouve originale et intéressante, mais a-t-on des garanties pour la pérennisation de cette maison ? Et si oui, peut-on imaginer que d'autres projets se calquent sur cette initiative dans des conditions semblables ? Quelles sont finalement ces conditions et dans quelles autres conditions pourriez-vous intervenir sur un projet identique ?

N'y a-t-il pas, malgré tout, lorsqu'on lit l'objectif de cette association, un risque de double casquette ou de concurrence avec d'autres organismes ? Comme la réinsertion professionnelle ou socioprofessionnelle à des services que le Forem peut déjà offrir. N'y a-t-il pas matière à – non pas contentieux – une lisibilité qui serait un peu moins forte pour ceux qui malgré tout ont plus que jamais besoin de ces services ?

Et enfin, c'est une réflexion qui vaut ce qu'elle vaut, elle n'est pas scientifique, mais on voit souvent dans des associations ce qu'on appelle un «*mental training*» qui est l'objet social même, le fait de devoir lutter, de se réinscrire, de devoir sans cesse se bouger pour pouvoir survivre, c'est un des phénomènes qui fait la motivation des associations. Est-ce qu'ici finalement en offrant un peu tout comme on le fait, on ne risque pas de tomber dans le phénomène inverse, c'est non pas une démotivation, mais un manque de perception par rapport à des difficultés qui parfois sont aussi un moteur de l'existence de certains ?

Voilà ce que je voulais dire, vous l'avez bien compris, ce n'est pas une question contentieuse, c'est plus pour l'information, mais surtout aussi pour la répétition dans le temps aussi. Vous me répondez par rapport aux conditions éventuelles.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Chers Collègues, Monsieur le Président, je tenais à vous remercier de votre question parce qu'elle me donne l'occasion de mettre justement l'accent sur une initiative que vous avez qualifié vous-même d'originale et que je qualifierais aussi de remarquable. Parce qu'en fait, c'est la ville de Verviers et les associations qui ont porté le projet.

Et Defis Vesdre travaille plus spécifiquement à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et mène des actions en matière de lutte contre la violence conjugale, accueille des primo-arrivants et d'autres domaines très spécifiquement liés à l'égalité des chances.

Elle joue un rôle de «Maison des associations» en proposant à celles-ci divers services tels que photocopieuses, bureaux, local de réunions, à un prix tout à fait modique.

Cette initiative est une première en Région wallonne. Et elle mérite le soutien à juste titre.

Votre question porte sur la difficulté de disposer d'une telle infrastructure dans toutes les communes wallonnes, et d'en garantir le financement.

Je dirais de prime abord que chaque commune a ses spécificités, a ses modes de fonctionnement et ses acteurs locaux sur le terrain, c'est un peu difficile de généraliser un procès comme celui-là. Il n'y a pas non plus des maisons de jeunes dans chaque commune de Wallonie. De la même manière, les maisons de l'Égalité des Chances doivent s'inscrire dans un contexte qui fait sens par rapport à l'action locale.

La question du financement, et vous avez raison de le souligner, est fondamentale. Dans le cas de Verviers, un certain nombre d'opérateurs et notamment l'Europe, c'est lié au dynamisme de l'association elle-même, qui est allé chercher des fonds notamment sur des projets très spécifiques liés aux femmes, et à l'égalité homme femme. Le financement de la Maison de l'Égalité des Chances n'entre pas dans un cadre réglementaire et la seule manière pour mon département de soutenir ce type d'initiative, c'est de l'intégrer dans des subventions dites facultatives, c'est-à-dire: qu'il peut donner de l'impulsion, mais qu'il n'est pas acquis, qu'il devienne récurrent parce que dans cette condition on entrerait dans un cadre réglementaire.

Deux observations sur la Maison de l'Égalité des Chances de Verviers:

Le cofinancement s'inscrit ici dans des lignes budgétaires bien précises de la Communauté française, de la Région wallonne et le Gouvernement fédéral est intervenu aussi, l'Europe et la ville de Verviers. Une partie de ces subventionnements est récurrente et donc il est bien clair que sur les projets européens, ils ont introduit un dossier dans les projets Eqwal, qui restent finançables dans le cadre des fonds structurels, ils vont continuer à en bénéficier.

Maintenant, si un des financeurs devait faire défaut, il ne mettrait pas la viabilité du projet en cause, puisque le financement sur une base aussi large fait que les autres pourraient palier le manque et

notamment la Ville de Verviers qui s'est fortement investie dans le projet.

Faut-il oui ou non soutenir ces associations? Il y a des associations qui sont – et c'est le cas de celle-ci – infiniment plus formées à la recherche de subventions que d'autres. Mon rôle consiste à vérifier la pertinence sociale du projet. Dès l'instant où un projet à une pertinence sociale où il peut s'intégrer dans les politiques que je souhaite mener, je suis prête à les soutenir.

Je répète bien, dans le cadre d'une subvention facultative, et donc avec une capacité financière qui permette de mener des projets novateurs, je suivrais toujours très volontiers cette logique.

L'égalité des chances est une nouvelle matière en Région wallonne. Les budgets sont très limités, mais, 2007 a été déclarée «année de l'égalité des chances». Si d'autres projets qui ont une pertinence aussi forte, par rapport à l'action de terrain, devaient voir le jour en Région wallonne, il est bien évident que je les soutiendrais dans toute la mesure de mes possibilités financières.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie la ministre pour sa réponse. J'ai bien compris que la porte n'était pas fermée. Il y a eu évidemment un premier prix qui est celui de Verviers, mais les accès sont disponibles peut-être plus en 2007. Le critère, si j'ai bien compris, ce n'est pas PS, c'est PSP, pertinence sociale du projet. Une évolution de bon aloi que je retiendrai sûrement.

QUESTION ORALE
DE M. PROCUREUR À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«L'ÉTAT DES LIEUX CONCERNANT
LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES
SANS-ABRI DURANT LES HIVERS RIGOUREUX»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Procureur à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «l'état des lieux concernant la prise en charge des personnes sans-abri durant les hivers rigoureux».

La parole est à M. Procureur pour poser sa question.

M. Procureur (cdH). – Madame la Ministre, je voudrais revenir un moment sur ce Colloque avec le réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté organisée

au Parlement wallon qui est un excellent souvenir. Si vous me permettez l'expression, c'était la journée la plus enrichissante sur le plan moral, même si on parlait de pauvreté, que j'ai eu l'occasion de passer au sein de ce Parlement wallon depuis un an. À cette occasion, les parlementaires avaient pu entendre le témoignage poignant de personnes vivant en situation de pauvreté en Wallonie.

L'arrivée imminente des grands froids ne peut que nous rappeler, comme chaque année, la grande précarité dans laquelle survivent des milliers d'hommes, de femmes et surtout d'enfants. Ils disposent d'un revenu bien inférieur au seuil de pauvreté et ne peuvent donc accéder à un logement indépendant et vivent souvent dans la rue ou dans des abris de fortune. Lorsqu'ils trouvent une place, ils passent la nuit dans un centre d'hébergement qu'ils doivent quitter à l'aube sans aucune assurance de pouvoir y revenir le soir.

Mais au-delà des dispositifs de réinsertion sociale qui doivent normalement leur permettre à plus long terme de sortir de cette situation, il y a cette indispensable prise en charge d'urgence qui est à organiser.

Nous voici déjà au mois d'octobre, j'aimerais m'assurer comme vous que tout est prévu pour faire face en temps utile à cette problématique annuelle. J'aimerais obtenir un état des lieux des possibilités offertes à ces personnes qui se retrouvent dans la rue à des températures qui parfois descendent en dessous de zéro.

Alors, Madame la Ministre, quel est votre «plan social» pour l'hébergement d'urgence des sans-abri en région wallonne durant l'hiver 2005-2006 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Député, Monsieur le Président, chers Collègues, je partage totalement votre opinion, et il appartient aux pouvoirs publics de mettre en place des structures capables de répondre au mieux aux personnes en situations de précarité et d'exclusion, et donc, de veiller à la prise en charge des sans-abri pendant la période hivernale.

Cependant, même si ce n'est pas facile à gérer sur le plan humain, l'intervention de la Région wallonne ne peut entraver une des libertés fondamentales des individus, de tout citoyen, c'est-à-dire le droit de choisir le lieu où ils passeront la nuit.

C'est une limite à l'action sociale et nous l'avons vécu l'hiver dernier. Je peux vous dire qu'à l'excepti-

on de cette limite, nous disposons déjà de plans sociaux efficaces.

Les CPAS exploitent au maximum les logements d'urgence et de transit dont ils disposent pour faire face aux besoins des personnes.

En outre, depuis le 1^{er} mars 2004, les relais sociaux ont pour mission d'assurer la coordination et la mise en réseau des acteurs publics et privés qui sont impliqués dans l'aide aux personnes confrontées ou susceptibles d'être confrontées à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Aujourd'hui, nous avons en Région wallonne 5 relais sociaux : Liège, Mons, Charleroi, La Louvière, et Verriers. Un sixième relais social est en préparation à Namur.

Au printemps dernier, j'ai procédé à une évaluation de l'ensemble des moyens déployés durant l'hiver 2004-2005 dans le but de répondre encore mieux aux divers besoins pendant cette période.

Le bilan est globalement positif.

Ainsi, depuis 2002, le relais social de Liège a mis en place un «plan gel» qui est un dispositif supplétif à ce qui existe déjà et qui est utilisé en dernier recours, durant les mois de janvier à mars, lorsque la température extérieure atteint -1°C.

Entre 2002 et 2004, le nombre de nuitées du pôle des abris de nuit du relais social de Charleroi est passé de 5.350 à 6.933. Ce qui montre bien la nécessité de l'action et la saturation des abris de nuit a été particulièrement criante lors de l'hiver dernier.

Forts de ces leçons, les comités de pilotage des relais sociaux se sont penchés sur la problématique des difficultés saisonnières, l'été n'est pas non plus une période particulièrement favorable, et ont élaboré les pistes de solutions pour améliorer les dispositifs déjà en place.

Le bilan et les réactions des différentes structures me confortent dans l'idée qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer un «plan social» pour l'ensemble de la Région wallonne, mais plutôt de laisser l'initiative des mesures et des coordinations nécessaires aux acteurs de terrains reconnus par le pouvoir public.

Ce faisant, il me semble que les actions sont d'autant plus pertinentes et répondent d'autant plus à la réalité des bénéficiaires.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Je remercie simplement Madame la Ministre pour son analyse et sa réponse.

QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LA RÉPUTATION DES HÔPITAUX»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la réputation des hôpitaux».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, excusez-moi de vous rejoindre de façon aussi fugitive, mais nous sommes réunis en Commission de l'Aménagement du territoire.

Madame la Ministre, votre attention a certainement été attirée par une publication récemment intervenue dans la presse. Elle concerne une enquête menée auprès de 600 médecins généralistes, relative à la réputation des hôpitaux et plus concrètement l'appréciation d'un certain nombre de services hospitaliers que les praticiens – au quotidien de l'art de guérir – pouvaient évaluer.

En tant que parlementaire et en tant que Wallon, j'ai été un peu interpellé de voir le classement relativement modeste, voire mauvais dans certains cas de nos établissements de soins de santé wallons, même s'il convient, et nous tomberons certainement d'accord sur ce point-là, de relativiser peut-être le caractère systématique de cette analyse.

Je n'ignore pas que la compétence en matière d'organisation de soins de santé relève encore aujourd'hui essentiellement du Fédéral. Je voudrais vous demander, Madame la Ministre de la Santé, si vous avez partagé à la lecture de cet article le même questionnement que le mien ?

Et d'autre part, si vous avez eu l'occasion d'étudier plus en avant cette étude et plus particulièrement de vous pencher sur quelques-uns des enseignements qu'elle recèle ? Même si bien évidemment cette étude a ses limites, le fait tout de même que 600 médecins classent mal les hôpitaux wallons, en général, le *trend* global me paraît tout de même un élément qui doit retenir l'attention.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le

Président, Monsieur le Député, chers Collègues, la question, comme vous le dites, a été effectivement posée à 600 médecins généralistes et elle portait sur les hôpitaux susceptibles de fournir, selon eux, et je reprends les termes de l'enquête : «les meilleurs soins médicaux à un patient atteint d'un problème très grave et difficile, relevant de tel ou tel domaine de spécialisation».

Les résultats de cette enquête font donc référence à des indices de réputation plutôt qu'à des critères de sélection objectifs, ce qui d'emblée doit être mis en évidence.

En outre, ils s'appuient sur la réputation de 13 spécialités, ce qui ne donne qu'une vue partielle de la qualité de l'activité et de la prise en charge des patients par les institutions concernées.

Ainsi que le souligne d'ailleurs l'enquête, il ne s'agit en aucun cas d'établir un classement, mais de mettre en exergue les habitudes des généralistes lorsqu'ils doivent orienter leurs patients pour une prise en charge institutionnelle.

Ceci explique pourquoi, il ne m'apparaît pas, étant donné les précautions prises, que la réputation des autres institutions ne soit, même de loin, écornée.

En outre, et pour ma part, il va de soi que cette enquête partielle ne peut m'amener à tirer aucune conclusion générale que ce soit.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je suis d'accord avec vous. On doit relativiser très certainement cette photographie partielle d'un certain nombre de services menés, organisés ou portés en milieu hospitalier.

Cependant, la relativisation de cette étude ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Et le débat est ouvert avec la réorganisation de l'offre de soins en Région wallonne que nous n'avons à l'évidence pas la même qualité d'offre de soins pour les mêmes pathologies dans l'ensemble du paysage hospitalier wallon. Bien évidemment, il y a des disparités naturelles, on ne peut pas avoir 10 hôpitaux qui, de la même façon, avec le même niveau qualitatif, vont soigner des pathologies cancéreuses, cardiaques et autres.

Cependant, en ce qui me concerne, on doit aussi avoir la grande franchise de se dire : «*L'offre de soins dans certaines parties de Wallonie correspond-elle bien, du niveau qualitatif, à ce que l'on est en droit d'attendre ?*».

Je ne fais ici le procès de personne et je n'en ai très certainement pas la compétence. Cependant, en même temps qu'une partie de l'opinion wallonne, j'ai la

conviction que la hiérarchisation de l'offre de soins, c'est-à-dire, le fait de ne traiter que dans certains hôpitaux agréés pour ce faire un niveau, une acuité de pathologie, est évidemment une tendance lourde que l'on doit enregistrer et qui va baliser l'avenir de l'offre de soins en Région wallonne et à mon estime, il y a aussi un vrai débat à avoir concernant la comparaison de la qualité d'offres de soins pour les mêmes pathologies dans l'ensemble du paysage hospitalier wallon. Je ne voudrais pas que des Wallons soient traités à différentes vitesses, suivant le hasard géographique de la localisation, où est survenu l'accident de santé qui est le leur ou de leur résidence effective.

Je vous engage à dépasser, et j'en ai convenu avec vous, la relativisation de cette enquête, en se disant: n'y a-t-il pas là derrière un regard beaucoup plus circonstancier, plus analytique, plus transversal à poser en tant que Ministre de la Santé ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Ce sont des hypothèses de travail intéressantes, elles mériteraient en tout cas d'être creusées et je partage tout à fait votre avis. L'enquête ne permet pas ni de conforter, ni à l'inverse, d'infirmer ces hypothèses.

M. Borsus (MR). – En ce qui me concerne, simplement pour conclure. Si, à la faveur de ce petit échange, nous pouvions déboucher finalement sur une étude menée à l'initiative de votre département, sur cet aspect-là, on aurait probablement, en termes de réflexion concernant la gestion de soins en Région wallonne, fait un petit pas intéressant.

*(M. Procureur, Vice-Président,
prend place au fauteuil présidentiel.)*

QUESTION ORALE
DE M. AVRIL À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LE SOUTIEN À APPORTER AUX ACTEURS
LOCAUX DE L'INSERTION SOCIALE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Avril à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le soutien à apporter aux acteurs locaux de l'insertion sociale».

La parole est à M. Avril pour poser sa question.

M. Avril (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, le programme des Nations

Unies pour le développement en 2004, annonce la Belgique occupant la sixième place du classement mondial sur le développement humain. Et pourtant 13 % des Belges vivent sous le seuil de pauvreté selon le Conseil central de l'économie.

Nos sociétés occidentales sont aujourd'hui traversées par une nouvelle question sociale.

Notre sécurité sociale doit supporter depuis 30 ans, le choc et les contrecoups de la crise.

Les instruments sociaux qui traitent des situations appréhendées comme des risques conjoncturels (maladie, chômage de courte durée, etc.), ont été organisés pour soulager temporairement des situations de crise. Or, il faut bien constater aujourd'hui que ces nouveaux instruments sont en fait utilisés pour répondre à des situations durables.

Pour les CPAS qui interviennent de manière complémentaire à la sécurité sociale, c'est la même chose. Au départ, l'intervention des CPAS devait pour l'essentiel être passagère.

De surcroît, les CPAS sont confrontés à des flux de pauvres qui nous viennent d'autres pays du Sud et de l'Est. La pauvreté circule et prend une dimension internationale. Or, le système de protection sociale a été conçu pour rencontrer les problèmes de la pauvreté en Belgique. Le système est donc soumis à des pressions fortes au risque de le déstabiliser et de remettre en cause la solidarité en devant accepter un niveau inférieur de protection sociale.

Madame la Ministre, comme nous le savons, l'objectif de l'action des CPAS est d'aider les pauvres à sortir de leur condition sociale.

Par quelle méthode? Le CPAS doit les aider à construire un projet d'émancipation personnelle et à s'y engager.

Madame la Ministre, vous avez montré depuis le début de la législature votre intérêt pour l'action des CAPS.

Dès votre entrée en fonction, vous avez notamment pérennisé le financement dévolu aux articles 60 et 61 – là où ils étaient financés de manière incertaine sous la précédente législature – de manière à ce que les CPAS puissent, par le biais de ces dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, répondre aux réalités du terrain.

Permettez-moi, Madame la Ministre, de focaliser votre attention sur un aspect particulier de la problématique des CPAS.

En 2002 a été adoptée la loi sur le revenu d'intégration. Les professionnels du secteur reconnaissent les aspects positifs que cette loi a apportés dans l'action des CPAS.

Néanmoins, il est de notoriété publique que les responsables du CPAS, malgré les avancées importantes dans la loi, font face à des problèmes d'application de la loi sur le terrain.

Dans l'optique d'aider les gens de terrain à faire leur travail, que pensez-vous, Madame la Ministre, de l'idée visant à la création d'une cellule d'appui aux CPAS. Cellule qui rassemblerait à la fois l'administration (la DGASS), les responsables locaux et serait logée au sein de l'UVCW ?

Cet outil pourrait soutenir les responsables locaux en leur faisant partager d'autres expériences et en leur fournissant de l'aide pour interpréter les nouvelles règles.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le président, Monsieur le Député, (*Rires.*) dans votre double identité, chers Collègues, je voudrais vous rassurer sur l'existence de multiples formes de soutien aux CPAS.

Et tout d'abord vous informer de ce qu'au sein de la DGASS, la Direction de l'Inspection visite chaque jour des CPAS, non seulement pour assurer une surveillance et un contrôle, mais surtout pour fournir des informations et des renseignements nécessaires pour l'accomplissement des tâches qui leur incombent. Ils conseillent ces derniers dans tous les domaines relatifs aux missions qui leur sont confiées ou qu'ils développent.

Cette aide à la gestion constitue un appui qui me paraît très pertinent dans le cadre d'un accompagnement tout à fait personnalisé. La DGASS aide également les CPAS quant à l'interprétation et à l'application des différentes réglementations. Pour sa part, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, à laquelle sont fédérés les CPAS de la Région wallonne, leur offre aussi diverses possibilités de soutien.

D'initiative ou à la demande, le Comité Directeur de la Fédération des CPAS met en place des commissions de travail ou commissions permanentes réunissant des représentants des CPAS, qu'ils soient président, conseiller ou encore membre du personnel.

Ces commissions font appel à des personnes ressources ou des experts sur des domaines bien précis et la DGASS peut y être associée. Leurs travaux sont disponibles pour l'ensemble des Centres.

Le Centre de Formation de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie apporte un soutien méthodologique en offrant au personnel et manda-

taires, des formations dont la programmation est issue d'une analyse des besoins exprimés ou sur base des mesures légales que les CPAS auront à appliquer. C'est ainsi que le centre de formation intégrera prochainement la perspective d'une formation à l'insertion sociale, en lien avec le contenu des formations d'agents du service d'insertion sociale.

Le centre de formation apporte également des conseils et un soutien utile à des formations décentralisées et initiées par les CPAS.

Jusqu'à ce jour, le projet que vous évoquez n'a pas été exprimé par les CPAS, ni par les différentes fédérations professionnelles. Je resterai néanmoins attentive aux besoins qu'ils me feraient connaître.

À terme, je compte interpeller les représentants de la DGASS au centre régional de formation pour qu'ils me dressent un tableau des possibilités que celui-ci peut mettre à disposition des CPAS.

Je ne néglige pas l'idée d'organiser la convergence de ces 3 pôles d'appui aux CPAS pour leur assurer efficacement un accompagnement soutenu et concerté.

M. le Président. – La parole est à M. Avril.

M. Avril (PS). – Madame la Ministre, je prends note avec grand intérêt de vos réponses.

QUESTION ORALE
DE M. AVRIL À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LES MOYENS DE LUTTE CONTRE
LE SURENDETTEMENT DANS NOTRE RÉGION»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Avril à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «les moyens de lutte contre le surendettement dans notre Région».

La parole est à M. Avril pour poser sa question.

M. Avril (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, l'endettement est devenu un véritable phénomène de société: aujourd'hui, plus d'un ménage sur deux a recours à l'emprunt, non seulement pour acquérir son logement ou des biens d'équipement importants, mais également pour obtenir des liquidités afin de faire face aux aléas de la vie quotidienne.

Aujourd'hui, la situation économique provoque, pour certains d'entre nous, malheureusement de plus

en plus nombreux, des difficultés financières ne permettant plus de faire face aux charges.

Je tiens ici, Madame la Ministre, à attirer votre attention sur un point particulier : la problématique du surendettement.

Chacun sait en effet que le surendettement est à la croisée de la plupart des problèmes sociaux : outre qu'il crée ou aggrave des situations de fragilité sociale – ce qu'une rhétorique administrative un peu trop pudique appelle «les accidents de la vie» –, il est une des voies les plus sûres vers l'exclusion.

517.000 contrats de crédits sont enregistrés avec un défaut de paiement dans le fichier de la Centrale des crédits aux particuliers, et en 2004, ce sont près de 15.555 qui sont entrés dans une procédure de traitement de surendettement en Wallonie.

Malgré une baisse du nombre de mauvais payeurs, le surendettement reste une problématique d'envergure pour notre Région.

Cette problématique touche toutes les populations, allant des plus démunis aux mieux lotis, des personnes isolées aux familles nombreuses.

Mais s'il est désormais possible de sortir du surendettement, mieux vaut ne pas entrer dans cette spirale.

Ce faisant, le volet curatif doit s'accompagner d'un volet préventif, et pour les personnes concernées, et pour la société.

Ainsi, au cours des débats qui ont été menés en commission sur le thème du surendettement, vous nous avez fait part de votre volonté de mettre en place des agents de prévention qui pourraient intervenir dans les différents milieux (scolaire, syndicat, entreprise).

Cela participe d'une dynamique qui vise à responsabiliser, à conscientiser les personnes en surendettement.

Dès lors, puis-je vous demander, Madame la Ministre, d'apporter un éclairage sur la suite que vous entendez donner à votre intention louable ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, chers Collègues, je vous remercie de votre question parce qu'elle me permet d'informer la commission de l'évolution de mes travaux relatifs aux politiques à mener en matière de lutte contre le surendettement.

Comme vous le soulignez à juste titre, le surendettement n'est plus une problématique qui touche uniquement les personnes démunies. Le monde dans

lequel nous vivons crée des besoins consuméristes qui entraînent bon nombre de citoyens à s'endetter.

Personne n'est désormais à l'abri de «l'accident de la vie» auquel vous faites référence. Nous ne pouvons affirmer que l'endettement entraîne systématiquement le surendettement, mais il faut reconnaître qu'il s'agit d'un chemin tout tracé pour y aboutir.

Mes compétences en la matière sont axées principalement sur le volet curatif. Plusieurs outils sont à ma disposition pour mener à bien ce travail :

- les services de médiation de dettes, structures de première ligne, ont pour mission de mener le travail de médiation à l'amiable directement avec le public surendetté ;
- les centres de référence, organe de coordination sous-régional, sont chargés de soutenir les services de médiation de terrain (soutien en termes d'aide juridique et de formation continue).

L'observatoire du Crédit et de l'Endettement est le Centre d'Analyse et de Recherche de mon département.

Le constat que je propose aujourd'hui est qu'il est difficile de mener un travail curatif de qualité sans envisager un volet préventif.

Le seul «outil» en matière de prévention qui est effectif actuellement sur le terrain est le projet : «École de Consommateurs» mis en place par mon prédécesseur.

L'objectif de ce projet était de mener des réflexions collectives, tout public en matière d'éducation à la consommation. Après 4 années de fonctionnement, l'évaluation de ce dispositif est très mitigée. En effet, le manque d'efficacité des écoles de consommateurs est très clair : pour un budget de 240.000 euros, les écoles de consommateurs atteignent ± 2.000 personnes seulement. De plus, ce public correspond à une tranche de population déjà visée par les multiples dispositifs de l'aide sociale.

Pour ma part, je considère qu'il est urgent de mener une politique de lutte contre le surendettement de manière cohérente, en intégrant le volet préventif au sein des services existants. Pour ce faire, la notion de prévention doit être envisagée sur trois aspects :

- la prévention primaire : information du grand public sur les pièges de la consommation ;
- la prévention secondaire : les actions à mener avec la population confrontée à une situation de surendettement ;
- la prévention tertiaire : le suivi des personnes quittant les dispositifs de règlement collectif de dettes, médiation ou guidance budgétaire.

Concrètement, en 2006, je soutiendrai le renforcement des centres de référence en favorisant un travail de prévention et d'accompagnement des écoles de consommateurs. La fonction d'agent de prévention au sein de ces structures sera renforcée. Il est en effet nécessaire de clarifier leur fonction et de leur donner les moyens financiers et didactiques pour amplifier leur travail de terrain. La prévention en matière de surendettement doit être orientée vis-à-vis de tout public issu des milieux sociaux fragilisés, mais surtout appartenant au monde du travail et donc à la sphère des consommateurs actifs. Cette prévention doit également pouvoir s'adapter rapidement afin de répondre de manière adéquate aux évolutions de la société.

À partir de 2007, les modifications du cadre législatif permettront :

- de simplifier le fonctionnement des services de médiation de dettes et d'amplifier leurs moyens financiers ;
- de professionnaliser le secteur en renforçant le soutien en matière de formation continue ;
- de recentrer l'offre de service de médiation sur une aide juridique de qualité au bénéfice de la population concernée ;
- d'inciter à la création de nouveaux centres de référence ;
- de recentrer les missions de l'observatoire du crédit et de l'endettement.

J'ai conscience que la situation actuelle demande des actions concrètes et urgentes. Toutefois, il serait inopportun de prendre des mesures superficielles. Je peux vous assurer que cette matière fait partie de mes priorités.

M. le Président. – La parole est à M. Avril.

M. Avril (PS). – Je vous remercie vivement, Mme la Ministre, pour votre réponse.

*(M. Avril, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel.)*

QUESTION ORALE
DE Mme TILLIEUX À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«L'ENCADREMENT DES PERSONNES ÂGÉES
À DOMICILE ET DANS LES MAISONS DE REPOS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des

Chances, sur «l'encadrement des personnes âgées à domicile et dans les maisons de repos».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Madame la Ministre, c'est en votre qualité de Ministre de la politique familiale que je m'adresse à vous.

Dans un article du quotidien *«Le Soir»* du 19 juillet dernier relatif aux maisons de repos, vous déclariez que «ce sera la tolérance zéro» à l'égard des institutions au sein desquelles la qualité de vie est indigne. Pour appuyer votre volonté de lutter contre ces situations, vous rappelez que vous aviez déjà fermé trois institutions pour cette raison.

Je connais votre opinion sur la manière dont nous devons de considérer nos aînés, c'est-à-dire avec respect et estime, et je la partage entièrement d'ailleurs.

Il nous revient de veiller à la promotion des droits et intérêts des personnes âgées dans une société où leur exclusion est courante car très souvent axée sur la jeunesse et la force, alors que l'expérience de toute une vie est en soi une richesse. Nous devons lutter contre le manque de respect envers nos aînés.

Une attention particulière doit être portée à leur bien-être. Il est en effet indispensable de rendre la fin de vie de nos aînés aussi agréable, digne, respectueuse que possible et contrer les problèmes liés aux ennuis de santé, aux difficultés financières et surtout à l'isolement social.

Permettre aux personnes âgées de vivre décemment, que ce soit en maison de repos ou à domicile, suppose évidemment que nous considérions plusieurs pistes.

La valorisation du travail du personnel soignant est une de ces pistes. Permettre aux aînés de rester un maximum actif, que ce soit via leur mobilité, leur participation à la vie sociale ou la conservation de leur autonomie, est une autre piste.

Dès lors, Madame la Ministre, permettez-moi de vous poser deux questions à ce sujet.

En Belgique et en Région wallonne comme dans la plupart des sociétés occidentales, nous observons une tendance à l'augmentation de la proportion des personnes âgées dans la population.

Ceci induit inévitablement une demande et un besoin accru pour des services d'aide et de soins à domicile pour personnes âgées.

Pouvez-vous me dire, Madame la Ministre, si, au sein de notre Région, les services agréés sont en nombre suffisant et s'ils disposent des ressources (en termes de financement) nécessaires pour répondre de

la meilleure manière possible à cette demande croissante de cette tranche de la population avec ses besoins si spécifiques ?

Concernant les maisons de repos, la fermeture de trois institutions nous démontre que la qualité de vie en leur sein laisse parfois à désirer.

Je vous rejoins lorsque vous dites que la politique de la tolérance zéro doit nous guider à cet égard. La tolérance zéro est la plupart du temps à bannir, mais ici nous parlons bien de la fin de vie de nos aînés.

Les contrôles au sein de ces institutions s'avèrent donc indispensables pour préserver la dignité de ces personnes et devraient, par conséquent, pour ma part, être multipliés.

Pouvez-vous, Madame la Ministre, nous décrire les modalités concrètes des contrôles existants à l'heure actuelle ?

Et enfin, pouvez-vous nous exposer plus en avant les lignes directrices de votre politique à l'endroit des personnes âgées ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Madame la Députée, comme vous le soulignez dans votre question, la problématique du vieillissement de la population constitue l'un des défis majeurs dans les sociétés occidentales.

Fort de ce constat, et partant du postulat que le désir le plus cher de la plupart des personnes âgées est de demeurer le plus longtemps possible à leur domicile, j'entends mettre l'accent pendant toute cette législature, et peut-être aussi lors de la prochaine – mais seuls les aléas de la vie politique nous le dirons – sur la promotion du maintien à domicile.

Au cours des années 2004 et 2005, ce sont près de 7 millions d'euros de moyens complémentaires qui ont été dégagés dans le secteur de l'aide à la vie quotidienne. Au-delà des simples chiffres, ces moyens supplémentaires auront permis la création de ± 230 équivalents temps plein d'aides familiales.

En ce qui concerne les maisons de repos, comme vous l'avez souligné, j'applique désormais le principe de tolérance zéro.

Dans la foulée, j'entamerai bientôt et rapidement, avec le secteur et les organisations représentatives des seniors, une démarche visant à accroître encore la qualité de l'accueil de nos aînés en institution.

En effet, la lutte contre la maltraitance passe aussi par l'amélioration de la qualité.

En ce qui concerne le contrôle des maisons de repos, actuellement, la Direction du troisième âge de la DGASS a dans ses attributions l'agrément et l'inspection des maisons de repos, des résidences-services et des centres d'accueil de jour. Elle a aussi en charge le traitement des plaintes.

L'inspection doit rester un moyen visant le contrôle de la norme, cependant à l'avenir, elle devra également être un outil de conseil – et j'insiste sur outil de conseil – qui pourra :

- accompagner les institutions vers des processus de qualité ;
- intervenir de manière préventive (et, c'est tout nouveau) dans des situations qui se dégradent jusqu'à entraîner la fermeture de certains établissements. L'objectif étant plutôt d'éviter les fermetures, et donc ainsi éviter que les personnes âgées ne soient déracinées et ne doivent quitter leur lieu de vie à chaque fois que c'est possible ;
- créer une dynamique de confiance entre opérateurs publics et de terrain.

Mon objectif est de mener une inspection qui sera qualitative et pas seulement sanctionnant. L'un n'empêche pas l'autre.

Je réorganiserai donc la Direction du troisième âge en l'articulant sur deux pôles :

- un pôle de «coordination de qualité» ;
- et un pôle de «coordination administrative».

D'un point de vue politique, les questions liées au vieillissement nécessitent l'implication de chaque secteur de compétence, car il faut partir du postulat que les problèmes généraux rencontrés par nos aînés sont identiques à ceux rencontrés par l'ensemble de la population. Ils présentent «simplement» une certaine acuité.

Cela signifie qu'une société qui valorise ses seniors, c'est l'affaire de tous.

Dès lors, je veillerai avec tous mes collègues du Gouvernement wallon à ce que chaque département puisse contribuer à la construction d'une société qui valorise les seniors, j'aimerais citer quelques points qui me semblent importants :

- par leur participation à la vie sociale et politique (notamment les conseils consultatifs des aînés, les maisons des aînés) ;
- par l'amélioration de la mobilité ;
- par l'amélioration de l'accès aux loisirs (musées, infrastructures sportives ...) et à la démocratie ;
- par la promotion de la convivialité entre les générations ;

- par l’intensification de la politique de mixité du logement, par le développement de logements adaptés qui favorisent les cohabitations entre les générations et notamment dans le logement social ;
- par le développement des espaces de rencontre entre les générations ;
- par l’adaptation en termes d’infrastructures des espaces publics ...

Il s’agit d’un inventaire qui n’est absolument pas exhaustif car le travail est immense.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Je vois que la volonté de Madame la Ministre dépasse la législature de manière telle que les actions pourront évidemment durer et être poursuivies. Et cela me fait vraiment plaisir de vous voir vous exprimer de la sorte.

Évidemment, je suis très contente de comprendre et de soutenir aussi votre point de vue, non seulement au niveau de la problématique qu’on rencontre en matière de quantité, mais également de qualité des milieux d’accueil pour nos aînés.

Je comprends bien que vous souhaitez voir l’accompagnement en termes de conseils de prévention, de participation de nos aînés, et bien au-delà des «simples» problèmes de santé, financiers ou d’isolement social, de voir effectivement nos aînés comme une tranche de population qui, finalement, que ce soit en maison de repos, à domicile, valide ou non valide, ils ont finalement le même besoin d’humanité, les mêmes envies et donc ils méritent le respect. On en revient au départ des interventions.

Cependant, puisque des contacts ont eu lieu avec l’unité provinciale namuroise d’accompagnement de la personne âgée et de son entourage qui est l’ANAP, il est demandé de manière formelle de renforcer les structures existantes en matière de services d’aide et de soins à domicile, que ce soit l’augmentation des quotas d’heures accordés et l’augmentation du nombre d’infirmières, etc. Cela concerne vraiment les services de base. Et de nouveau, on demande que les contrôles portent non seulement sur les aspects techniques : l’hygiène, l’infrastructure, etc., mais aussi sur le degré de satisfaction des résidents et de leur famille par rapport à l’établissement dans lequel les aînés peuvent parfois passer leur fin de vie.

Je crois que c’est important et que c’est un engagement que nous devons prendre également à l’égard de nos citoyens car, un jour, nous deviendrons les aînés de notre société.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Mme Bertouille, retenue par les travaux de la Commission de l’aménagement du Territoire, nous prie d’excuser son absence et de transformer sa question orale en question écrite. Il en sera fait ainsi.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE

**DE M. STOFFELS À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L’ACTION SOCIALE
ET DE L’ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«L’AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE»**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l’Action sociale et de l’Égalité des Chances, sur «l’augmentation du coût de la vie».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – La question que je veux poser est complémentaire par rapport à celle qui a été posée par le Président de la commission, M. Patrick Avril, lorsqu’il s’intéresse aux moyens de lutte contre le surendettement dans notre Région.

Mon angle d’approche concerne l’augmentation du coût de vie. Et je pars du constat que le prix du mazout pour le chauffage, ainsi que le prix de l’essence que doit payer le travailleur pour se rendre au travail ne sont que les gouttes qui font déborder le vase.

C’est un sujet qui déclenche des discussions intenses sur l’évolution galopante du coût de vie depuis que l’euro a été introduit. Certains s’inquiètent, d’autres râlent puisque budgétairement ils arrivent au bout de leurs forces.

Avant que cette dernière goutte ne fasse déborder le vase, il y a eu beaucoup d’autres gouttes pour le remplir. L’augmentation actuelle des prix des carburants et du mazout pour le chauffage ne fait qu’accélérer cette tendance. De plus en plus, l’évolution du coût de vie dépasse celui de leur pouvoir d’achat. L’institut national des statistiques nous renseigne que l’évolution des revenus se passe à un rythme largement inférieur à l’augmentation du coût de vie.

De plus en plus de ménages se posent donc la question : Comment payer les factures, le loyer, l’électricité, l’eau, le chauffage ? Comment payer les dépenses pour

couvrir les besoins élémentaires tels que : l'hygiène, les vêtements, la nourriture et, *last but not least*, la santé ?

De plus en plus de concitoyens ont recours aux crédits pour satisfaire leurs besoins. Le taux d'endettement contraste avec le taux d'épargne. Comment faire pour ne pas être enregistré à la Banque nationale comme débiteur non fiable ?

Il s'agit d'un phénomène que nous pouvions observer depuis longtemps. Je me rappelle, à titre d'exemple : l'augmentation du prix du pain, du loyer, de redevances communales au nom d'un prix-vérité, ou encore l'augmentation des taxes comme par exemple, les centimes additionnels sur le précompte immobilier. Chaque fois, on a répondu que cela ne représente pas un surcoût énorme pour le consommateur.

Et pourtant, c'est le début d'une série d'autres augmentations qui frappent à la fois le pensionné, le chômeur, le minimexé ou encore le bénéficiaire de l'indemnité de maladie. Et cela ne touche pas que les allocataires sociaux. Il touche également les travailleurs confrontés de plus en plus à une insécurité d'existence sur le plan professionnel qui, sur le plan du vécu personnel, vient s'ajouter pour déboucher vers un mélange d'arguments et de sentiments favorables aux extrémismes de toutes sortes. Cette tendance aujourd'hui, l'hiver approchant, est cruellement ressentie.

Combien de familles monoparentales ou de pensionnés disposant d'un revenu mensuel que l'on peut qualifier de modeste, voire même parfois précaire, se trouvent logées dans des conditions qui ne répondent même pas aux critères élémentaires de salubrité ?

Donc, nous avons tendance à raisonner de façon fort parcellaire, oubliant que l'effort est toujours demandé à la même personne, appelée tantôt consommateur, tantôt client, tantôt citoyen contribuable, etc., et que l'addition de tous ces efforts demandés doit être le paramètre à prendre en considération pour évaluer la politique dont nous sommes responsables.

Évidemment, la Région wallonne a mis sur pied un ensemble de dispositifs curatifs, bien évidemment nécessaires, mais œuvrant souvent comme un remède qui soigne parfois uniquement les symptômes. Il faudrait que les mesures s'inscrivent aussi dans un arsenal d'actions qui agissent sur la maladie elle-même, et il faudra veiller à mettre sur pied une véritable politique de prévention.

À cet égard, je suis heureux d'avoir pu assister à la réponse que vous donniez à notre ami M. Patrick Avril, lorsque vous disiez qu'en termes de lutte contre le surendettement, il ne faut pas seulement faire de l'action curative, mais il faut mettre le paquet sur une politique de prévention.

Ainsi, dans le prolongement de cette réponse, je souhaiterais vous demander, Madame la Ministre,

quelles actions concrètes vous comptez mettre en place pour que la Région apporte sa contribution à la lutte contre la précarisation que j'attribue, à l'heure que nous sommes, à une augmentation galopante du coût de vie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, vous soulignez un phénomène que les services sociaux perçoivent très nettement, à savoir une difficulté croissante de nombreux citoyens à faire face aux dépenses nécessaires, indispensables à la vie comme se chauffer.

Dans ce cadre, vous n'ignorez pas que l'État fédéral a pris des mesures de réduction de la TVA, d'étalement des factures et d'octroi d'une allocation de chauffage.

En ce qui concerne l'insuffisance des allocations sociales, les hausses de taxe, impôts ou le coût de services, ma position de Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances ne me permet pas d'influer directement sur ces causes car elles relèvent des réflexions et décisions du Gouvernement fédéral.

Cependant, et je tiens à le souligner, les aides concrètes que la Région wallonne peut apporter se situent dans le cadre de politiques curatives ou réparatrices.

Près de 2 % de la population wallonne est confrontée au surendettement, sans compter ceux qui risquent à tout moment de basculer dans la grande précarité.

Des outils existent en Région wallonne afin de lutter contre ce fléau, les services de médiation de dettes, les écoles de consommateurs, les crédits sociaux accompagnés, sans oublier les missions d'information, de formation et de prévention réalisées par l'Observatoire du crédit et de l'endettement et les centres de référence.

Je contribue aussi, et c'est un élément auquel je tiens beaucoup en matière d'insertion, à l'activation de 3.400 contrats de travail en Wallonie par l'intermédiaire des CPAS qui pratiquent l'article 60, § 7, ou 61 de la loi organique des CPAS. Ma participation à la convention cadre Forem/CPAS initiée par mon collègue M. Jean-Claude Marcourt devrait aboutir à augmenter les chances d'insertion dans l'emploi de tous les publics les plus défavorisés. Ceci devrait contribuer à sortir ces publics du cycle infernal de la pauvreté à l'exclusion.

Les associations d'aide sociale et les CPAS, services de première ligne souvent interpellés par nos concitoyens, développent des partenariats pour être à la

hauteur du problème crucial que vous évoquez. Que ce soit à travers les relais sociaux ou services d'insertion, ces services s'organisent pour assurer un minimum de moyens d'existence pour les besoins vitaux de logement, de nourriture et de chauffage aux plus démunis.

Enfin, en termes de perspectives futures, la DPR précise, dans le cadre du plan stratégique «inclusion sociale» – que j'aurais le plaisir de vous présenter prochainement – que face à l'amplification du phénomène de surendettement, le Gouvernement wallon prendra les mesures utiles pour renforcer l'offre de médiation de dettes et sensibiliser les publics fragilisés à la gestion de la consommation.

J'y travaille actuellement, comme je l'ai dit précédemment et je pourrais vous en dire plus prochainement.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Ma volonté en posant cette question, c'était de contribuer à ce que la discussion sur le thème de la précarisation devienne plus globale comprenant l'individu à la fois comme consommateur, contribuable, citoyen, etc. et qu'on dépasse aussi la mentalité parcellaire constituant à raisonner chaque fois en fonction du prix du pain, des taxes, des loyers, de façon isolée sans penser que c'est toujours le même individu qui est concerné. C'est l'addition de l'ensemble de ces facteurs qui mène des personnes dans une situation soit de précarité ou de stade juste avant cette précarité. C'est la raison pour laquelle, dans la mesure de nos compétences, nous avons en tant que région tout intérêt à développer cette discussion globale – même en coopération avec des autorités fédérales – s'il le faut et à mettre sur pied des mesures qui soient plus que ponctuelles, mais également des mesures réfléchies globalement.

Je tiens à remercier Madame la Ministre pour l'attention et la réponse qu'elle m'a donnée. Nous sommes quelque part sur la bonne voie pour laisser derrière nous ce fameux raisonnement parcellaire qui oublie que la même personne tantôt paie pour une chose ; pour le loyer, pour l'augmentation du mazout, pour l'augmentation des centimes additionnels, etc.

QUESTION ORALE

**DE M. PROCUREUR À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«UN ACCORD DE COOPÉRATION VISANT
À LA CRÉATION D'UN FONDS TABAC»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Procureur à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des

Chances, sur «un accord de coopération visant à la création d'un Fonds tabac».

La parole est à M. Procureur pour poser sa question.

M. Procureur (cdH). – Madame la Ministre, en juin 2005, le collège d'experts en assuétudes a émis un certain nombre de recommandations et constats dans un large Plan concerté en matière d'assuétudes.

Je suppose que le Gouvernement wallon en a pris connaissance et qu'il a d'ores et déjà établi un ordre de priorités en ce qui concerne les recommandations émises par ce collège et donc les actions à mettre en œuvre à court terme en Région wallonne.

En ce qui concerne plus spécifiquement la problématique du tabac, l'accord de coopération concernant le Fonds public de lutte contre le tabagisme de 2002 n'a pas pu être mis en application et n'est donc pas effectif pour l'instant.

Le collège d'experts recommande aux représentants des entités fédérées de tout mettre en œuvre pour qu'un accord soit appliqué au plus vite.

Pour rappel, l'accord de coopération de 2002 relatif au Fonds Tabac n'avait pas pu être concrétisé, compte tenu de l'avis du Conseil d'État de mai 2003, qui dénonçait notamment le caractère purement fédéral du financement du Fonds et le caractère communautaire et régional en termes de répartition des compétences concernées.

Les actions menées à ce jour dans le cadre du Plan wallon sans tabac ont été financées sur le budget régional.

Fin mai, vous annonciez votre ambition de voir déboucher dès 2006 la conclusion d'un nouvel accord de coopération visant la création d'un Fonds Tabac alimenté par l'État fédéral, les Communautés et les Régions et répondant aux remarques du Conseil d'État. De nouvelles négociations entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions étaient programmées dans le courant du mois de juin.

La concrétisation d'un tel accord permettrait donc de stimuler, développer et renforcer les politiques régionales en matière de lutte contre le tabagisme...

Madame la Ministre, pouvez-vous me dire où en sont les négociations et par conséquent où en est ce futur accord de coopération? Est-on sur le point de trouver une formule rencontrant les objections du conseil d'État, mais aussi respectant les compétences communautaires et régionales?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, chers Collègues, conformément à la décision du Gouvernement conjoint du 7 juillet 2005, un groupe de travail intercabinets travaille actuellement à l'élaboration d'un plan concerté de prévention, d'aide et de soins en matière d'assuétudes en s'appuyant sur les recommandations du Collège d'experts.

Les priorités en la matière, ainsi que les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions proposées, seront discutées en Gouvernement conjoint avant fin 2005.

La recommandation du Collège d'experts relative à la conclusion d'un accord de coopération en matière de lutte contre le tabagisme et la création d'un Fonds de lutte contre le tabagisme s'inscrit pleinement dans mes priorités.

En effet, dès le mois de septembre 2004, j'ai sollicité mon collègue, le Ministre de la Santé publique fédéral, afin qu'une solution rencontrant les remarques du Conseil d'État puisse être trouvée au plus tôt.

Une nouvelle réunion a été organisée par le cabinet du Ministre de la Santé publique fédéral en juin 2005 à ma demande.

À cette occasion, l'ensemble des participants a envisagé une formule qui répondrait aux remarques

du Conseil d'État et garantirait l'implication et la participation des entités fédérées dans la définition des politiques concertées en la matière ainsi que dans la sélection des projets à financer.

Il s'agirait d'une mise en commun des politiques menées actuellement par chaque niveau de pouvoir et d'une valorisation, en tant que contrepartie des entités fédérées, des actions développées sur budget propre. Le complément apporté par le fédéral appuierait les politiques menées en fonction des orientations qui seront arrêtées en commun.

Mon collègue s'est engagé à solliciter un avis juridique en la matière avant d'avancer sur cette proposition. Je ne manquerai donc pas de vous faire part de cet avis dès que j'en aurai connaissance.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour cette réponse rassurante et encourageante. Je demeurerai attentif à cette évolution.

M. le Président. – L'ordre du jour étant épuisé, la commission ajourne ses travaux jusqu'à demain 10 heures.

– *La séance est levée à 15 heures 52 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

CPAS	Centre public d'aide sociale
DGASS	Direction générale de l'Action sociale et de la Santé
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie